

Mamoudzou, le 31 mars 2009

CFE CGC

Union Départementale de Mayotte

97, rue de la pompe à Boboka
97 600 MAMOUDZOU
Tel : 0269 604410 Fax : 0269 600306
GSM : 0639 091372
Mail : mayotte.cfe-cgc@orange.fr

Le Président

Réaction

L'embrouille de la consultation étant en brèche par le vote franc, clair et massif des mahorais en faveur du oui à la départementalisation, le temps est venu de se prononcer sur le contenu et le rythme économique et social.

Nous privilégions ce qui suit :

- l'intégration des agents de la fonction publique de Mayotte dans les Fonctions publiques nationales, et ce avant le 31 décembre 2010,
- l'indemnisation des déplacements professionnels. A Mayotte, la dépense moyenne du salarié pour partir de chez lui aller au travail et retour est supérieur à 200 euros par mois.
- l'extension du chèque déjeuner. La moyenne du coût mensuel pour le salarié pour son déjeuner est supérieure à 250 euros. Les conditions de transport obligent à déjeuner sur son lieu de travail.
- Le soutien à la création d'entreprise notamment dans le domaine de l'agriculture, pour l'autosuffisance alimentaire et pour l'emploi (les prix vont de 1 à 5 entre Mayotte et la métropole alors que les salaires et accessoires sont de moitié). La mise en place des cantines scolaires et l'augmentation des moyens de l'aquaculture seraient très bénéfiques...
- l'alignement progressif des prestations sociales. L'urgence étant à l'alignement dans les conditions et le montant de l'allocation de rentrée scolaire et l'accès aux logements sociaux pour les familles nombreuses.
- Le développement de l'emploi par l'amélioration des conditions d'accès à l'emploi, la mobilité des jeunes. L'accent devra être mis dans les formations : la formation initiale de la maternelle à l'université, la formation tout au long de la vie, la formation de l'encadrement. Une bourse de la mobilité devra créer pour favoriser les échanges de connaissances et pratiques professionnelles pour les salariés...Il serait bon de soutenir le transport à Mayotte, des outils de formation, d'anticipation pour assurer de meilleures formations de type ARACT, AFPA,

ISIFA...), les relations avec les grandes écoles et instituts de formations (écoles supérieures de tourisme, instituts régionaux d'administrations...)

- la concrétisation du rôle de l'observatoire des prix et des revenus par l'étude de l'évolution des prix, le mode des formations des prix, la réalisation d'études comparées des prix entre Mayotte et l'outre-mer et entre Mayotte et la Métropole
- l'ouverture du débat sur la retraite à Mayotte dès 2009. L'Urgence étant de réviser rapidement, dans le secteur privé, le plafond de retraite, l'allocation veuvage, la pension de réversion,

Le développement économique ne peut être viable que si sa finalité est sociale. Ainsi, des moyens devront être mis pour :

- faciliter la circulation des biens et des personnes notamment par la mise en place des transports en commun planifié sur tout le territoire, les démunis et es familles nombreuses devront faire l'objet d'une attention particulière.
- assurer la pleine intégration sociale des anciens qui n'ont pas eu la possibilité d'être scolarisés par l'alphabétisation et l'intégration aux moyens des conventions d'objectif avec les collectivités locales, les entreprises, les associations pour l'apprentissage de la communication de base et pour l'emploi.
- rapprocher Mayotte de la métropole par la mise en place de vols directs avec des prix tenant compte du pouvoir d'achat réel des mahorais...
- le droit syndical. Ce droit reconnu par la constitution pour la participation à l'évolution de l'entreprise devra être réhabilité ici par les moyens donné aux organisations professionnelles, aux représentants du personnel et à leurs familles,

Il est clair que Mayotte devra prendre la part qui est la sienne dans les états généraux de l'Outre-mer qui s'ouvre actuellement.

Soulaimana NOUSSOURA